



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



AGENCE  
**eau**  
**SEINE**  
NORMANDIE

# Opération de Restauration de la continuité écologique

## Vannage de **Chancenay** sur l'Ornel

# Présentation du projet

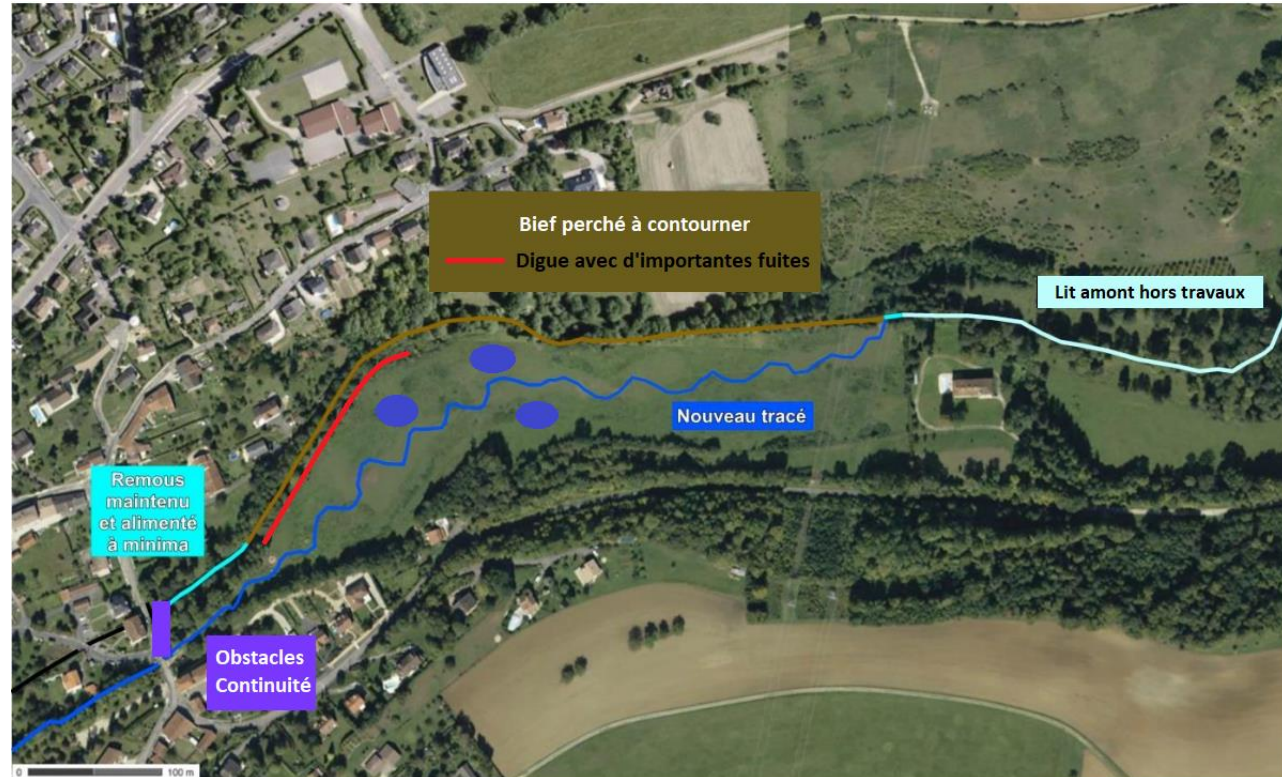
- Rétablissement de la continuité écologique de l'Ornel au droit du vannage de Chancenay (Haute-Marne)
- Porteur de projet: Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA) et bureau d'étude ISL ingénierie
- CT E&C marne amont SMBMA 2019-2024
- Secteur hors Liste 2, mais figure au PAOT 52
- Financement à 90% de l'AESN: montant d'aide de 184 500 € TTC



# Objectifs du projet

## *Création d'une rivière contournant le bief du vannage de Chancenay*

- Bief perché et vannage faisant obstacle à la continuité et aux écoulements
- Digue du bief fortement dégradée
- Création d'un nouveau lit dans la prairie en fond de vallée
- Création de mares



# Situation avant travaux

- Un bief envasé et infranchissable (2 mètres de chute, vannage manuel)



# Après travaux

- Acquisition foncière de la prairie en fond de vallée permettant le tracé d'un nouveau lit



- Un tracé volontairement anguleux pour laisser la rivière former son lit d'elle-même



# Quels gains ?

- Rétablissement complet de la continuité écologique (sédimentaire et piscicole)
  - Réduction du risque d'inondation en traversée de village et à l'aval : création d'une importante zone d'expansion de crue par une forte capacité de débordement du cours d'eau dans son lit majeur
  - Préservation et pérennisation du patrimoine hydraulique de Chancenay
  - Un cours d'eau renaturé avec de fonctionnalités écologiques retrouvées:
    - Epuration et stockage dans la nappe d'accompagnement
    - Réduction de l'envasement (eutrophisation et réchauffement)
    - Implantation de ripisylve programmée
    - Potentiel de reproduction piscicole
    - Biodiversité liée aux mares
- + protection de la ressource en eau (AAC Chancenay)**
-

# Conclusion

- Projet fédérateur associant les riverains: acquisition foncière et valorisation de la prairie par la commune déjà propriétaire du vannage.
- Prise en compte d'enjeux multiples : continuité écologique et qualité de l'eau, risque inondation, préservation du patrimoine et création d'un parcours pédagogique et récréatif.

*Merci pour votre attention*

[http://www.eau-seine-normandie.fr/Gestion-expansion-crues-seine-grands-lacs\\_CC\\_mars\\_2022](http://www.eau-seine-normandie.fr/Gestion-expansion-crues-seine-grands-lacs_CC_mars_2022)

---